

essentiels que sont le transport et l'expansion régionale. Pourtant, de l'aveu de l'un des principaux ministres du gouvernement, on nous rappelle à la dure réalité pour expliquer nos lacunes en ces secteurs.

Nos problèmes nationaux de transport gênent l'expansion économique dans toutes les régions, diminuent nos moyens de transport des denrées, nuisent à nos relations commerciales avec les autres pays. Ils nuisent à notre économie de tant de manières diverses qu'il faudrait des heures pour donner le détail des dommages causés par l'absence de politique du gouvernement. Je suis persuadé que tous nous nous rappelons, il n'y a pas longtemps de cela, lorsque nous discussions la prétendue crise énergétique qu'on a affirmé, ce qu'a admis tacitement le gouvernement, que nous n'avions pas nécessairement une crise d'énergie, mais que s'il y en avait une, elle était liée à un problème de transports, car nous n'avions pas les moyens d'assurer la répartition du combustible entre les régions excédentaires et déficitaires. Nous avions tout le combustible voulu, mais pas les moyens de transport.

Je suis certain que le ministre des Transports sait maintenant, peut-être pour la première fois, tout le travail qu'a exigé la recherche d'une solution à nos problèmes de transport. Je dois dire que je suis très heureux qu'il ne se range pas à l'avis des néo-démocrates qui voudraient exclure le secteur privé du domaine des transports. Si le NPD pouvait avec raison prétendre que, dans le domaine des transports les sociétés d'État sont manifestement supérieures à celles qui appartiennent toujours au secteur privé, qu'elles sont plus rentables et plus efficaces, on comprendrait que ce parti propose une motion comme celle qui est à l'étude aujourd'hui. Je le répète, je me réjouis que le ministre ne juge pas à propos de prendre la politique en considération, quoi qu'il ait bien entendu laissé la porte entr'ouverte.

Je signale au ministre, comme le député de Vegreville (M. Mazankowski) l'a fait dans le passé et le fera probablement, que le transport routier est un domaine de politique où le gouvernement n'a pas été à la hauteur de la tâche. Au nom de notre parti, monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre à tâcher d'aviser, de concert avec les provinces, car comme il l'a signalé elles sont nécessairement intéressées, à un moyen pratique d'établir une commission interprovinciale de camionnage ou des ententes réciproques, afin de faire disparaître les barrières et les obstacles qui entravent l'industrie du transport routier au Canada. Ce doit être là un des éléments-clés d'une politique de transport pour le pays.

Il serait à peu près impossible de désigner un domaine du transport qui ne soit pas en difficulté, à l'heure actuelle, qu'il s'agisse de relations ouvrières, d'efficacité administrative ou des buts à atteindre. Nos organismes nationaux et nos sociétés de la Couronne qui s'occupent de transport ont de graves ennuis. Le ministre jouit certainement de l'estime et du respect de tous et il est très compétent en matière de relations ouvrières et d'affaires syndicales. Je connais bien peu de députés à la Chambre, en admettant qu'il y en ait, qui soient plus compétents sous ce rapport et il me semble tout désigné pour résoudre les problèmes qui se posent dans ce secteur du transport. Je veux parler ici des difficultés entre employeurs et employés et je songe notamment à Air Canada.

Mais si nous pouvons croire ce que le ministre dit—et nous le désirons tous bien sûr—ce qu'il dit en public, ce qu'il dit à la radio et les paroles qu'on lui attribue dans les journaux, c'est-à-dire s'il n'est pas mieux secondé et ne dispose pas d'une plus grande autorité, il va démissionner,

Politique nationale des transports

nous pouvons sûrement en conclure qu'il ne bénéficie pas de la collaboration voulue de ses collègues du cabinet lorsqu'il s'agit d'assurer promptement les modifications nécessaires dans les domaines législatif et administratif pour aplanir les graves difficultés qui se posent.

Rien n'a changé sûrement depuis que son prédécesseur a déclaré, il y a deux ans, je crois que c'était le 20 mars 1972:

J'ai l'intention de présenter à la Chambre au cours de la prochaine session trois importantes mesures législatives, qui sont en voie de rédaction. La première sera un projet de loi pour reconstituer Air Canada comme une société de la Couronne distincte, la séparant en quelque sorte du Canadien National. Je présenterai aussi une loi sur la révision des Chemins de fer Nationaux du Canada, assortie d'une mesure législative sur les modifications à la loi sur les chemins de fer. Les députés savent comme ces modifications sont complexes et d'une grande portée; ils les demandent depuis deux ou trois ans. Ces modifications ont exigé beaucoup de travail, il n'est pas terminé d'ailleurs, mais ces projets de loi sont essentiels à mes yeux et je les présenterai dès qu'ils seront prêts.

Il est évident, que ces projets de lois n'étaient pas prêts lorsque le Parlement a été prorogé et que des élections ont eu lieu. Par contre, la véritable question est que le pays est dirigé par un gouvernement libéral depuis environ dix ans. Le ministre n'est pas un nouveau venu comme moi. Il a fait partie du Parlement pendant une grande partie de cette période. Il a été associé avec le cabinet et s'est occupé des affaires de l'État à un palier élevé. Il est très admirable qu'il ait été si franc avec nous, mais le fait que nous soyons confrontés avec les révélations faites récemment au sujet de nos politiques actuelles de transport et de leurs répercussions sur l'économie du pays constituent un grave réquisitoire contre le gouvernement.

Le ministre a certainement raison de chercher à obtenir la collaboration des syndicats afin de pallier au manque d'efficacité au sein de nos systèmes de transport, mais à mon avis, il devrait s'intéresser davantage à l'administration. Je soutiens que bon nombre des problèmes découlent de l'administration. A mon avis, l'administration a négligé de s'adapter à l'évolution technologique, elle a eu de grandes faiblesses dans les relations publiques et les relations de travail et elle a manqué lamentablement de prévoyance dans sa tentative de s'adapter aux conditions économiques toujours en évolution. De toute évidence, comme je l'ai mentionné, le ministre est spécialement bien formé en matière de relations de travail et il bénéficie de l'aide de collègues compétents, notamment l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que l'ancien ministre du Travail qui a une réputation enviable dans ce domaine.

Je prierais instamment le ministre d'étudier sérieusement la possibilité de favoriser les discussions entre la main-d'œuvre et la direction, sous les auspices du ministère du Travail, tout en s'arrangeant pour que les contrats de travail de nos deux principales sociétés ferroviaires prennent fin à des dates différentes. Je me rends compte que cette mesure n'est peut-être pas acceptable pour plusieurs raisons, mais elle pourrait empêcher de paralyser tout le pays lors de conflits de travail, situation qui à cause de son ampleur entrave les relations normales entre la direction et la main-d'œuvre et nécessite l'intervention du Parlement, ce qui n'est pas toujours au meilleur avantage des travailleurs. Ce genre d'entente est chose courante dans d'autres industries comme celle de l'automobile où une grande compagnie donne l'exemple. Je sais qu'il pourrait y avoir des objections. Il se peut que certains syndicalistes ne prennent pas cette idée, mais je prie le ministre de l'étudier dans le contexte de la révision constante de sa politique.